

Venezuela

Aimé Tillet

La République bolivarienne du Venezuela est un pays multiethnique et pluriculturel qui reconnaît et garantit l'existence de plus de 40 peuples autochtones. Sur ses 30 millions d'habitants, 2,8% s'identifient comme autochtones, ce sont les akawayo, amorúa, añú, arawak, arutani, ayamán, baniva, baré, barí, caquetío, cumanagoto, chaima, e'ñepá, gayón, guanano, hoti, inga, japreria, jirajara, jivi, kari'ña, kubeo, kuiva, kurripako, mako, makushí, mapoyo, ñengatú, pemón, piapoko, píritu, puinave, pumé, sáliva, sánema, sapé, timotes, waikerí, wapishana, warao, warekena, Wayuu, wotjuja (piaroa), yanomami, yavarana, ye'kuana et yukpa.

La Constitution de 1999 reconnaît le caractère multiethnique, pluriculturel et multilingue de la République bolivarienne du Venezuela comme l'héroïsme et le sacrifice des ancêtres autochtones dans la construction de la patrie. Elle consacre un chapitre aux droits humains des peuples autochtones et leur réserve des espaces de participation politique aux niveaux national, étatique (*le niveau des Etats de la fédération. NDT*) et municipal.

En 2002, le Venezuela a ratifié la Convention 169 de l'OIT et a approuvé un ensemble de lois qui développent directement les droits humains spécifiques des autochtones reconnus dans la Constitution, parmi elles : la *loi de démarcation et de garantie du territoire et des terres des peuples autochtones (2001)*, la *loi organique des peuples et communautés autochtones (2005)*, la *loi sur les langues autochtones (2007)*, la *loi sur le patrimoine culturel des peuples et communautés autochtones (2009)* et la *loi sur l'artisanat autochtone (2009)*. En 2007, le Venezuela a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'année 2014 fut marquée par de grands conflits politiques et l'aggravation de la crise économique. Depuis la fin de 2013, le Président Maduro a appelé au dialogue avec la Coalition de l'Union démocratique (*Mesa de la Union democrática*) dans l'opposition, dialogue interrompu par un secteur dissident de l'opposition qui réclama la « sortie » du gouvernement Maduro. Cette « sortie » consistait en manifestations de rue dans des quartiers de la classe moyenne et supérieure qui firent plus de 40 victimes et des dégâts matériels.

La crise économique s'accrût tout au long de l'année ; elle se manifesta par la raréfaction de certains produits de base, l'inflation, induite par des secteurs déstabilisateurs, qui dépassa 60%, la dévaluation due au manque de devises et un système strict de contrôle des changes, le tout aggravé par l'effondrement du prix du pétrole, principal revenu de l'économie vénézuélienne.



Les contrôles des prix des produits de remplacement, la dévaluation de la monnaie et les agissements immoraux de secteurs qui ont opté pour la contrebande provoquent la raréfaction des produits de base, alimentaires et pharmaceutiques. Le gouvernement a accusé l'opposition de mener une « guerre économique » et entreprit de lutter contre la contrebande et l'accaparement.

Devant l'effondrement des prix du pétrole et la crise de la rente provenant des hydrocarbures, le gouvernement vénézuélien se trouva face à la nécessité de diversifier ses sources de revenus et d'utiliser les potentiels des secteurs agricole, touristique, minier et industriel. En 2014, on mit en avant les progrès sur les plans juridique et institutionnel qui permettent de poser les bases de l'exploitation d'importantes ressources minières et carbonifères dans l'« Arc minier de l'Orénoque » (*Arco Minero del Orinoco*) et dans la Sierra de Perijá dont les conséquences sociales et environnementales pour les peuples autochtones de ces territoires sont difficiles à prévoir.

Malheureusement, peu de progrès ont été faits, en 2014, sur les droits des peuples autochtones, reconnus par la Constitution. Leur principale revendication, la démarcation et l'octroi de titres de propriété, est toujours en suspens et cela constitue un obstacle aux projets du gouvernement de mettre en œuvre un plan de développement centré sur l'extraction des ressources naturelles, particulièrement des hydrocarbures et des

minerais. D'autre part, l'accroissement illégal de l'orpaillage, de l'extraction des diamants dans le sud du pays, comme la présence de plus en plus grande d'hommes armés hors de la fonction publique préoccupent les autochtones pour leurs effets négatifs sur l'environnement des communautés dans leurs territoires ancestraux.

Création du Conseil présidentiel des peuples autochtones et de l'Institut national des langues autochtones

Le 12 octobre, à l'occasion de la célébration du Jour de la résistance autochtone, le Vice-Président Jorge Arreaza a créé, pour les peuples autochtones, le Conseil présidentiel du pouvoir populaire (*Consejo Presidencial de los Pueblos indígenas*) en présence de leurs porte-paroles et d'un représentant de chaque peuple autochtone du pays. Selon le Vice-Président Arreaza, cette institution aura le rang de conseil des ministres et aura pour objectif de « créer un canal direct de communication entre ces communautés et l'exécutif» ¹ Le lendemain, le Président Nicolás Maduro, le Vice-Président, la ministre des peuples autochtones, Aloha Nunez et les 35 porte-paroles des autochtones installèrent formellement le Conseil. En la circonstance, le Président Maduro fit plusieurs annonces :

1. A partir de l'âge de 50 ans, les autochtones pourront bénéficier de la retraite des adultes,
2. Attribution, en 2015, de 2.963 millions de bolivars pour la construction de 5.000 nouveaux logements bénéficiant à 23.698 autochtones,
3. Attribution de 575.792 bolivars aux plans d'assistance totale aux 396 communautés autochtones en situation d'extrême pauvreté,
4. Attribution de 265 millions de bolivars supplémentaires pour financer des projets sociaux dans 396 communautés autochtones,
5. Installation d'agences de la banque publique dans les communautés autochtones,
6. Dotation d'ordinateurs portables (tablettes) aux porte-paroles du Conseil présidentiel des peuples autochtones,
7. Dotation de moyens d'améliorer la communication avec les communautés autochtones par l'appui des forces armées à l'accès aux voies aériennes et fluviales et grâce à l'installation de dispositifs de communication satellitaire avec les communautés autochtones.

On annonça également la création de l'Institut national des langues autochtones (*Instituto nacional de Idiomas indígenas*) dont la ministre des peuples autochtones précisa qu'il serait incorporé dans la Loi sur les langues autochtones, promulguée en 2008. Elle précisa que «des 44 peuples originaires du pays, 34 parlaient leur langue propre et 10 l'avait perdue. Nous travaillons (dit-elle) sur la proposition de cet Institut et sur ces méthodes de recherche pour renforcer ou sauver les langues en danger».

Démarcation et reconnaissance des terres autochtones

La ministre des peuples autochtones a annoncé comme objectif de l'année 2014, la remise de 21 titres de propriété de terres et de territoires autochtones dans huit des

¹ "Arreaza installe le Conseil présidentiel des peuples autochtones" dans *El Universal* 12.10.14

Etats de ce pays.² Le 13 octobre, le Président Maduro a remis six titres de propriété de terres autochtones à des communautés de Cumanagoto et de Kari'na de l'Etat d'Anzoátegui :

1. communauté guatacarito (Cumanagoto) pour 1.891,24 ha.
2. communauté jabillote (Cumanagoto) pour 438,68 ha.
3. communauté capachal (Kari'na) pour 983,52 ha.
4. communauté pedregal (Kari'na) pour 3.294,53 ha.
5. communauté guayabal (Cumanagoto) pour 657,07 ha.
6. Communauté mapiricurito (Kari'na) pour 1.119,33 ha

La Coordination des organisations indigènes d'Amazonie (COIAM) en célébrant, le 15 décembre 2014, le quinzième anniversaire de la Constitution, a publié un communiqué où elle présente le bilan de la démarcation nationale des territoires et des terres autochtones.

En analysant les données officielles sur les communautés démarquées, par rapport au total des communautés autochtones du pays (environ 3.000), elle conclut «que ne seraient pas démarquées 87,60% des terres et territoires autochtones» mettant en évidence «le manque de volonté politique quant au processus de démarcation.» Afin de «faire avancer ce processus national» elle demande au gouvernement a) de faire une révision urgente de toutes les demandes de démarcation afin de répondre favorablement avec des évaluations suffisantes en accord avec les peuples, communautés et organisations impliqués et b) d'élaborer et mettre en œuvre, avec la participation active des organisations autochtones, un plan d'action aux critères clairs, donnant la priorité aux démarcations collectives et partant des demandes effectuées par les autochtones.³

La lutte des Yukpa pour leurs territoires

Dans la Sierra de Perijà, Etat de Zulia, neuf membres de la famille des caciques Sabino Romero et Carmen Fernández ont été assassinés depuis 2008 au cours de leur lutte pour récupérer leurs terres ancestrales envahies par les propriétaires terriens et les colons.⁴ Quoique les terres aient déjà été démarquées par le gouvernement et remises officiellement aux autochtones, les propriétaires fonciers n'ont pas reçu de compensation pour cette restitution et ont juré d'en finir avec Sabino Romero et toute sa famille. Malgré cela, les Yukpa continuent de récupérer leurs territoires, occupant des fermes qui n'ont pas encore été payées par le gouvernement. Le 11 février ils occupèrent la ferme (*hacienda*) Mi Deleite et, le 19 mars, la ferme Las Delicias, laissant pour l'instant le Araguaney, le Carmen et d'autres petites fermes du domaine La Estrella.⁵

² AVN. " Cette année 21 octrois de titres de propriété terrienne et d'habitats autochtones sont prévus" 08.01.14

³ COIAM, "Communiqué de la COIAM sur le processus national de démarcation des territoires et terres autochtones pour le quinzième anniversaire de la promulgation de la Constitution bolivarienne du Venezuela", 28.11.14

⁴ Barrios D. "Van 9 Yukpas asesinados en la lucha por sus tierras, (9 Yukpa luttant pour leurs terres sont assassinés) en Últimas Noticias, 07.08.14

⁵ Sociedad Homo et Natura "El Estado sigue en deuda con los Yukpa" (*L'Etat est encore en dette vis-à-vis des Yukpa*) 25.05.14

La riposte des éleveurs, avec des tueurs à gage (*sicaires*) et probablement appuyés par des effectifs des Forces armées nationales boliviennes, a été de continuer les agressions contre ces autochtones. Le 3 janvier 2014, ils tentèrent d'assassiner le jeune Silvero Romano, 18 ans, un des fils du cacique. Les agresseurs, armés de fusils, étaient des sicaires liés aux propriétaires terriens. Le 16 février Rodolfo Fernandez, fils de Carmen, fut roué de coups par des soldats dans la communauté de Kuse et le 20 février, Leandro Romero Izarra, frère de Sabino, fut arrêté et frappé brutalement par un groupe de soldats.

Le 24 juin, cinq soldats du poste frontière El Tokuko de la garde nationale bolivienne attaquèrent les fils de Carmen Fernandez dans les dépendances de l'ancienne ferme Las Delicias tuant Cristobal et blessant son frère Leonardo. Cristobal était un témoin important dans le procès qui se poursuit contre six accusés d'assassinat du cacique Sabino Romero. Avec ce nouveau crime, cela fait trois fils de Carmen Fernandez qui ont été assassinés et cinq de ses parents blessés. Tous ces crimes restent impunis.

Le 30 juin, après la veillée et l'enterrement de Cristobal Fernandez, cinq Yukpa du Tukuko et des créoles de Machiques assaillirent pendant 8 heures la maison de Carmen Fernandez, la blessant gravement d'un coup de fusil dans le cou, ainsi que son fils Luis Adolfo Fernandez et un neveu⁶. Toute la famille fut chassée de la ferme Las Delicias et fut arrêtée quand elle vint déposer plainte⁷.

Pour complicité dans la mort du cacique Sabino Romero et les blessures de son épouse Lucía Martínez, survenues le 3 mars 2013, cinq agents de la police municipale de Machiques furent condamnés à sept ans de prison le 15 août. Les militants Yukpa rejetèrent le verdict pour la faiblesse de la sentence. Dans cette affaire est encore en instance de jugement, Angel Romero, alias El Manguera (ex-agent du «groupe anti-extorsion et enlèvement» de la Garde nationale bolivarienne et garde du corps du maire de Machiques), désigné comme celui qui a tiré sur le cacique et son épouse.⁸ Lucía Martínez, veuve de Sabino, Carmen Fernandez et la Société Homo et Natura dénoncèrent la lenteur voulue du procès dont les audiences furent suspendues sept fois, exigeant une enquête et l'arrestation des auteurs « intellectuels » du crime, liés à l'association des éleveurs de Machiques.⁹

Extraction minière illégale et présence de groupes armés chez les fonctionnaires dans les territoires autochtones

En Amazonie vénézuélienne, l'expansion de l'extraction illégale de l'or, des diamants, du coltan, la présence de groupes armés irréguliers ainsi que les plans du gouvernement pour développer l'«Arc minier de l'Orénoque» ont provoqué les réactions de différents

⁶ Les Yukpa ne sont pas unis face à la question de la démarcation de leur territoire et à la relation avec le gouvernement. Certains d'entre eux n'appuient pas la lutte menée par Sabino Romero, Carmen Fernandez et d'autres pour récupérer leurs terres et, au contraire, s'allient aux éleveurs et aux grands propriétaires

⁷ Sociedad Homo et Natura "SOS pour les familles de Carmen Fernandez et Sabino Romero Izarra" 25.07.14

⁸ "Cinq hommes sont condamnés pour la mort de Sabino Romero", *Diario La Verdad*, 18.08.14

⁹ "Lucia Martinez et Carmen Fernandez font appel" 10.11.14

secteurs – particulièrement celui des organisations autochtones - préoccupés par les conséquences sociales et environnementales dans leurs territoires.

La COIAM a rendu publique sa préoccupation de l'accroissement de l'extraction illégale dans le bassin de l'Atabapo, dans le Parc national Yapacana, et sur le bas Ventuari. Cette extraction due, en majorité, à des étrangers provenant de Colombie et du Brésil, détruit de grandes zones de forêts, pollue les rivières contaminées par le mercure. L'activité minière s'accompagne d'autres activités illicites comme la contrebande des produits nationaux, le trafic de combustibles, la prostitution et la traite des femmes, l'entrée illégale d'étrangers dans le territoire, la présence de groupes armés causes de violences et le trafic de produits interdits. Elle lance un appel aux autorités civiles et militaires de l'état vénézuélien pour qu'elles prennent des mesures urgentes pour assurer le contrôle de toutes ces activités illicites.¹⁰

Les organisations de femmes autochtones d'Amazonie se sont également prononcées dans un communiqué sur «la présence de groupes armés privés et de mineurs illégaux sur (leur)territoire ancestral.» Elles signalent la présence de groupes armés n'appartenant pas à l'Etat qui disent appartenir aux FARC qui «poursuivent, attaquent, menacent les anciennes - dirigeantes et militantes des organisations autochtones - protègent les mineurs illégaux, utilisent la coercition, la menace, la frayeur pour faire peur et fuir les communautés, enlèvent et recrutent les garçons et les filles, sont présents dans les lieux sacrés où ils ravagent (notre) bien-être spirituel». Elles dénoncent aussi «l'extraction illégale (qui)détériore leurs territoires ancestraux, affecte en majorité les femmes autochtones qui sont des proies faciles pour les réseaux de traite en vue de l'exploitation sexuelle et du travail forcé. Les femmes, les enfants, les adolescentes se prostituent ou sont forcées à le faire, situation d'où découlent des grossesses non désirées, des maladies transmises sexuellement et des violences sexuelles».¹¹

Extraction minière illégale dans le bassin du Caura, Etat de Bolivar

L'Organisation autochtone du bassin du Caura «Kuyujani» qui groupe 53 communautés des Yek'wana et des Sanema, a dénoncé la croissance exponentielle de l'activité minière dans le bassin du haut Caura, dans l'Etat de Bolivar. Selon Mayraleno Cortès, dirigeant de l'organisation, il y a actuellement plus de 3.000 mineurs travaillant avec des machines, sur le rio Yuruani et à l'embouchure du Caura. Les bars avec des mineures prostituées et la vente d'alcools et de drogues ont proliféré. Tout ceci malgré quatre postes de contrôle des forces armées, tout au long du Caura qui, au lieu d'apporter la sécurité aux communautés autochtones, les insultent et les maltraitent.

Le 14 mai 2014, une décision du tribunal suprême exhorte l'exécutif national à re-classifier la Réserve forestière du Caura, de façon plus restrictive comme il est prévu dans la loi organique de réglementation du territoire. Elle ordonne, en outre, «l'arrêt immédiat de toute activité d'exploitation, d'appropriation, d'extraction, de commerce de minerais métallifères ou non... dans la région qui forme l'actuelle réserve forestière du

¹⁰ COIAM "Communiqué de la COIAM sur 'l'extraction minière illégale dans le municipio Atabapo" 05.05.14

¹¹ OMIDA - Wanaaleru" Communiqué des Organisations de femmes autochtones d'Amazonie sur la situation des femmes autochtones dans le municipio Autana"11.12.14

Caura et son bassin hydrographique». Elle donne instruction au ministère de l'environnement d'établir un projet de récupération des zones dégradées par les activités minières.¹²

Sur le verdict du tribunal suprême, l'organisation autochtone «Kuyujani» a fait une déclaration dans laquelle elle demande l'octroi d'un titre de propriété collective pour le territoire et les terres des Ye'kwaana et des Sanema du bassin du Caura, en suspens depuis 2006. Elle rejette le fait que, sous prétexte de « protection environnementale», on prétende imposer des zones protégées ou tout autre «zone sous régime administratif spécial» à nos territoires ancestraux, sans l'octroi préalable de titres de propriété collective à nos territoires et habitats traditionnels du bassin du Caura».¹³

Politique minière de l'État et développement de l' «Arc minier de l'Orénoque»

Le 20 mars 2014, le Président Maduro a approuvé le décret n°841 ¹⁴ qui crée la Commission présidentielle pour la protection, le développement et la promotion intégrale de l'activité minière licite, dans la région de Guyana¹⁵, dont l'objet est d'élaborer et de mettre en pratique un plan d'action pour répondre aux problèmes suscités par les extractions illégales dans cette région, en accord avec les objectifs du Second plan socialiste de la Nation 2013-2019.

En juin, la COIAM a publié un communiqué sur le décret n°841. Selon les organisations autochtones cette réglementation cherche à mettre en œuvre l' «Arc minier de l'Orénoque», développant et promouvant l'activité minière dans la région Guyana (région amazonienne) et l'extraction des ressources naturelles pour le développement national et régional tel que prévu au « Second plan socialiste de la Nation 2013-2019 ».

Le communiqué exprime ses préoccupations parce que le décret a été approuvé sans consultation préalable et informée des peuples autochtones concernés et sans que l'État vénézuélien ait réalisé la démarcation effective des territoires et terres autochtones. Il réitère, en outre son rejet des activités minières sous leurs différentes formes et modalités, étant donné leurs conséquences environnementales et socioculturelles qui affectent les conditions de vie des peuples autochtones. Il conclut en demandant au gouvernement de réviser sa politique de développement de l'Amazonie vénézuélienne, d'étudier et de rechercher des modèles de développement alternatif et durable pour l'environnement et de décréter un moratoire à l'activité minière au sud de l'Orénoque pour garantir la protection des grandes ressources hydrauliques et forestières de l'Amazonie ainsi que les importantes biodiversités et socio diversités de ces territoires.¹⁶

¹² Tribunal suprême. Chambre constitutionnelle dossier N 12-1166. 14.05.14

¹³ Organisation autochtone du bassin du Caura Kuyujani. "Déclaration des peuples et communautés ye'kwana et sanema du Caura devant le verdict du tribunal suprême. Chambre constitutionnelle. Dossier 12-1166. 15.05.14

¹⁴ Gaceta oficial (*Journal officiel*) N 40.376, 20.03.14

¹⁵ La région de Guyana comprend trois états du pays : l'Amazonas, le Bolivar et le Delta Amacuro

¹⁶ COIAM" Second communiqué de la COIAM sur la nouvelle politique minière de l'État vénézuélien 02.06.14

Le 11 juin, Nicia Maldonado, ministre de la région de développement intégral Guyana et ex-ministre des peuples autochtones, installa officiellement la *Commission présidentielle pour la protection, le développement et la promotion intégrale de l'activité minière licite dans la région Guyana*. C'est la cinquième tentative du gouvernement d'en finir avec l'activité minière illégale.

Le 9 août, la Commission présidentielle citée ci-dessus tint une réunion avec les représentants des organisations autochtones de l'Etat de Bolivar. Cette réunion voulait répondre aux réclamations des autochtones pour avoir été exclus et oubliés de la consultation préalable et informée concernant la dite Commission et la promulgation du décret n°841. Les représentants autochtones dénoncèrent les dommages que les activités minières leur infligeaient : mafias alliées aux fonctionnaires des forces armées, trafics de drogue, de combustibles et d'aliments, sicaires, incursion de bandes armées, dévastation des aires protégées et contamination des rivières au mercure.

Juan Blanco, leader des Pemon, a déclaré : «nos communautés sont peu à peu dévastées par les étrangers qui nous harcèlent et par les soi-disant «syndicats»¹⁷ dont nous ne savons d'où ils sortent tant d'armement. Dans les mines, les militaires prêtent la main à la mafia». Il a mentionné également la participation de communautés autochtones à l'activité minière : «nous dépendons de l'activité minière là où nous habitons parce que nous avons des besoins et pour satisfaire ces besoins nécessaires nous abandonnons nos coutumes et notre culture.»¹⁸

L'organisation «Kuyunu» des Ye'kwana et des Sanema du haut Ventuari dans l'Etat d'Amazonas, s'est prononcée pour le rejet de la convention entre le gouvernement du Venezuela et la République de Chine populaire, signée en 2012, sur l'exploration et l'exploitation minières dans diverses régions du sud du pays. Dans un communiqué elle déclare être contre l'exploration et l'exploitation minières de son territoire, et dénonce la non consultation des autochtones sur la signature de la convention avec l'entreprise chinoise CITIC qui développe la prospection minière sur son territoire. Elle demande la titularisation des terres et du territoire du bassin du haut Ventuari, titularisation dont le dossier se trouve à la Commission régionale de démarcation depuis décembre 2009.¹⁹

Le 18 novembre 2014 fut promulgué le décret n° 1.395 qui établit *la Loi organique qui réserve à l'État les activités d'exploration et d'exploitation de l'or ainsi toutes activités connexes et auxiliaires*²⁰ «dans l'intention de contrer les graves conséquences du modèle minier capitaliste, caractérisé par la dégradation de l'environnement, le manque de respect à l'aménagement territorial, l'atteinte à la dignité et à la santé des mineurs et des populations limitrophes des zones minières». L'article 40 de cette loi déclare stratégique pour la Nation le minerai et les zones aurifères, celles-ci déclarées zones de sécurité

¹⁷ Dans les zones minières de l'état de Bolivar, les soi-disant "syndicats" sont des groupes armés privés qui extorquent de l'argent aux mineurs en échange de services de sécurité

¹⁸ C. Rangel "Dans les mines les militaires prêtent appui à la mafia", *Correo del Caroni*, 09.08.14

¹⁹ " Les peuples ye'kwana et sanema rejettent la présence de l'entreprise minière chinoise (CITIC) et la présence d'un groupe générateur de violence sur le haut Ventuari", in *La Iglesia en Amazonas*, n°144, juin 2014

²⁰ Gaceta oficial (*Journal officiel*) n°6.150 18.11.14

nationale.

En conséquence, il reviendra aux Forces armées – entre autres fonctions - de participer activement à la surveillance et au développement des communautés et peuples autochtones qui doivent vivre dans les zones minières ».

Projets de développement et d'extraction dans l'Etat de Zulia

Dans l'Etat de Zulia, les mouvements sociaux et écologistes continuent d'affronter les projets des gouvernements régional et national sur l'ouverture de nouvelles mines de charbon dans la Sierra de Perija, la construction d'une centrale thermo-électrique alimentée au charbon et la construction d'un port en eaux profondes à la sortie du lac de Macaraibo.

Ces projets de grande envergure font partie du plan de développement économique-productif de l'Etat de Zulia pour 2013-2016 qui prétend faire passer la production de charbon de 7 à 22 millions de tonnes.²¹

En conséquence de l'exploitation du charbon dans les mines Paso Diablo et Mina Norte, le débit du Guasare et de ses affluents s'est affaibli, plusieurs communautés des Wayùu ont été déplacées et connaissent des problèmes de santé et d'environnement. Les projets d'ouverture de nouvelles mines de charbon affecteraient les rivières Socuy, Cachiri et Maché, déplaceraient les communautés wayùu qui occupent traditionnellement leurs bassins, affecteraient les rivières et l'alimentation en eau de Maracaibo et d'autres villes voisines qui, déjà, souffrent de l'insuffisance de la distribution²².

La construction de routes et du port América ou Bolivar, pour le transport et l'exportation de charbon et de pétrole, pourrait avoir des conséquences environnementales de grande ampleur sur les écosystèmes du lac de Maracaibo et du golfe du Venezuela. Elle pourrait aussi affecter les îles San Bernardo, San Carlos, Pàjaro et Zapara qui font partie du territoire ancestral des autochtones Anu, qui n'a pas encore été démarqué»²³.

La tradition orale Mapuyo est reconnue par l'UNESCO comme patrimoine immatériel de l'humanité

Les Mapoyo sont des autochtones qui habitent les savanes s'étendant depuis la zone montagneuse de Los Pijiguaos jusqu'à l'Orénoque, dans la partie la plus occidentale de la Guyane vénézuélienne. Ils sont environ 400 vivant principalement dans la communauté El Palomo. Leur langue appartient à la famille caribe et se trouve en danger d'extinction puisqu'elle n'a plus que trois locuteurs.

²¹ B.Gil, M " La société homo et natura : non au Puerto America", in *Tal Cual* 26.05.14

²² Société Homo et natura : "Non à l'électrification par le charbon dans l'état de Zulia et à l'exploitation du charbon dans la vallée du Socuy. Oui à l'énergie propre et à l'eau du Parc éolien de la Guajira"01.09.14. "Depuis PDVSA/Carbozulia, le ministère de l'énergie et le gouvernement de l'état de Zulia préparent la mort des fleuves Guasare, Socuy et Maché et la délocalisation des peuples Wayuu riverains". 28.12.13

²³ Société Homo et Natura " Sauver le lac de Maracaibo ce n'est pas le fermer par la construction de Puerto Bolivar" 13.05.14

Par l'entremise du Centre de la diversité et de l'identité culturelle (*Centro de la diversidad e identidad cultural*), le gouvernement vénézuélien a posé, à l'UNESCO, la candidature de la «tradition orale mapoyo et de ses référents symboliques sur son territoire ancestral» comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité et a demandé son inclusion dans la liste de ce Patrimoine et que soient prises des mesures urgentes de sauvegarde. Cette reconnaissance a été acquise en novembre 2014

Les plus anciens de la communauté maintiennent cette tradition orale, menacée dans sa transmission aux jeunes générations par l'émigration des jeunes à la recherche de possibilités éducatives et économiques, par l'expansion des industries minières et par l'influence du système scolaire public qui ne promeut pas leur langue maternelle.²⁴

Aimé Tillett. est membre du Grupo de Trabajo socioambiental de la Amazonia – Wataniba (Groupe de travail socio-environnemental pour l'Amazonie)

Source : IWGIA El Mundo Indígena 2015

Traduction de l'espagnol par **Simone Dreyfus-Gamelon**, présidente du GITPA

²⁴ UNESCO "la tradition orale mapoyo et ses référents symboliques dans le territoire ancestral" in <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=es&pg=00011&USL=00983>